Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le: 14/03/11

### DEPARTEMENT DES YVELINES

le: 14/03/11

AR n°: A078-227806460-20110304-51170-DE-1-1\_0

## **CONSEIL GENERAL**

#### Séance du vendredi 4 mars 2011

# APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS FIXANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉ PAR LA FONDATION JOHN BOST À GUYANCOURT

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général en date du 31 juillet 2007 autorisant la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé à Guyancourt de 40 lits d'hébergement (35 lits d'hébergement permanent et 5 lits d'hébergement temporaire) et 5 places d'accueil de jour, géré par la Fondation J. Bost.

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue,

Sa commission des Finances consultée,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer le contrat d'objectifs et de moyens ci-annexé venant compléter l'arrêté d'autorisation du 31 juillet 2007 relatif à la création du service d'accueil de jour pour adultes souffrant des troubles schizophréniques et autres troubles délirants (à l'exclusion des pathologies aigües) et plus largement de troubles du comportement et de la personnalité rattaché au foyer d'accueil médicalisé TROAS, 19-21-23, rue Louis Blériot 78280 GUYANCOURT.

Donne délégation à la Commission permanente pour examiner les avenants ultérieurs.

Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 article 6568 du budget départemental 2011 et suivants.